le 21.7.1999 et de la publication
le 9.7.1999
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N°99/06/573

OBJET : PARC DE LA PROPRIETE CAILLEBOTTE :
Etude phytosanitaire : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Direction Régionale de l'Environnement-I.D.F.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le parc de la Propriété Caillebotte n'a fait l'objet, pendant plusieurs décennies d'aucun entretien de ses sujets et que les spécialistes de la DRAC et de la DIREN ont recommandé à la Municipalité d'intervenir sous peine de voir s'aggraver les désordres,

CONSIDERANT que la réalisation d'une étude phytosanitaire actualisée, établissant un diagnostic de la population arborée et prévoyant sa gestion à long terme s'impose,

CONSIDERANT que cette expertise a été estimée à 53.000 F. H.T.

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (7 abstentions : M. DESPREZ, M. BOURDIN + pouvoir, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER),

SOLLICITE auprès de la DRAC et de la DIREN-I.D.F., une subvention au taux maximum qui puisse être accordé pour le financement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui de la demande de subvention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, exercice 1999.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE